



**TITRE:** *HOSTILITÉ ET AMBIVALENCE ENTRE LA LANGUE ET LA NORME DANS LE DISCOURS NORMATIF DES REMARQUEURS ET CHRONIQUEURS DE LANGUE*

**TITLE:** *ENMITY AND AMBIVALENCE BETWEEN LANGUAGE AND NORMS IN THE NORMATIVE DISCOURSE OF REMARQUEURS AND LANGUAGE COLUMNISTS*

**AUTEURE:** SYBILLE Große, UNIVERSITÉ DE HEIDELBERG

**REVUE:** *CIRCULA*, NUMÉROS 21-22

**ÉDITEUR:** LES ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

**ANNÉE:** 2025

**PAGES:** 33 - 57

**ISSN:** 2369-6761

**URI:** [HTTPS://hdl.handle.net/11143/23707](https://hdl.handle.net/11143/23707)

**DOI:** [HTTPS://DOI.ORG/10.17118/11143/23707](https://doi.org/10.17118/11143/23707)

 Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons [Attribution 4.0 International](#).

# **Hostilité et ambivalence entre la langue et la norme dans le discours normatif des remarqueurs et chroniqueurs de langue**

Sybille Große, Université de Heidelberg<sup>1</sup>  
[sybille.grosse@rose.uni-heidelberg.de](mailto:sybille.grosse@rose.uni-heidelberg.de)

**Résumé :** Le discours normatif joue un rôle prépondérant dans les discours par rapport à la langue et à son usage. Cela vaut pour le discours préscientifique, non-scientifique, mais aussi scientifique. Le rapport entre la ‘langue’ et la ‘norme’ peut d’une manière générale être décrit comme *ambivalent* dans ces discours. Mais pourrait-il être conçu et mis en scène dans la construction discursive comme une relation imprégnée d’*hostilité* ? C’est la question générale qui guidera notre analyse fondée sur une documentation diversifiée, incluant des *Remarques* sur la langue française aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et des *chroniques de langage* et des *critiques du français* dans le XX<sup>e</sup> siècle. Nous nous demanderons également dans quelle mesure les éventuelles attributions et représentations hostiles sont motivées idéologiquement et sont donc l’expression du rapport entre les pratiques langagières et les positionnements sociaux.

**Mots-clés :** norme, discours normatif, hostilité/inimitié, remarqueurs, chroniqueurs de langage

**Abstract :** Normative discourse plays a predominant role in discourse relating to language and its use. This applies to pre-scientific, non-scientific and scientific discourse. The relationship between “language” and “norm” can generally be described as ambivalent in these discourses. But could it be conceived and staged in discursive construction as a relationship imbued with enmity? This is the general question that will guide our analysis based on a variety of documents, including *remarques* on the French language in the 17<sup>th</sup> and 18<sup>th</sup> centuries and chronicles of language and critiques of French in the 20<sup>th</sup> century. We will also ask to what extent any hostile attributions and representations are ideologically motivated and are therefore an expression of the relationship between language practices and social positions.

**Keywords :** norm, normative discourse, enmity, remarques, chronicles of language

1. Je tiens à remercier très chaleureusement Jean Rousseau pour la révision linguistique de mon texte et Pia Lorenz pour son soutien dans la classification des exemples.

## 1. Introduction

Les normes langagières et communicatives font partie des normes sociales (v. Hartung 1977) et sont négociées à différents moments et par différents acteurs dans un discours métalinguistique. Neusius (2021 : 116 et 439) conceptualise de tels discours comme des *Metasprachdiskurse* (fr. métadiscours) et les différencie dans un métadiscours évaluatif et descriptif. Cela correspondrait à la distinction commune dans le contexte francophone entre un discours *méta-* et *épilinguistique*. Le discours métalinguistique à l'égard des normes, compte tenu du caractère normatif, peut être conçu comme un *discours normatif*. Divers travaux scientifiques traitent sa structure, sa mise en langage et son argumentation (v. Berrendonner, 1982 ; Auroux, 1998 ; Seguin, 2004 ; Caron, 2004 ; Canut, 2007 ; Remysen, 2009 ; Große, 2017 ; Große, sous presse). Des arguments variés sur le plan langagier et thématique sont utilisés pour son élaboration et pour sa mise en scène interactive dans le discours. Au cœur des réflexions sur le discours normatif et ses analyses synchroniques et diachroniques se trouve la recherche d'axiomes et de sources d'argumentation spécifiques d'énoncés normatifs prescriptifs, qui sont souvent métaphoriques et recourent à des concepts sources de métaphores liées au droit, à la santé et à la guerre.<sup>2</sup>

Dans notre analyse, nous nous intéresserons aux axiomes et patrons argumentatifs des évaluations et plus particulièrement à la question de savoir si, dans les discours normatifs, la ‘langue’ et la ‘norme’ peuvent se trouver dans une relation d’ambivalence et s’opposer comme des ennemis. Pour cela, nous définirons d’abord l’‘inimitié’ et déterminerons les structures langagières permettant de saisir le modèle d’argumentation de l’‘inimitié’ dans le discours normatif du point de vue de sa mise en discours.

La création d’une ‘image ennemie’ est considérée par Caron, Lamoine et Planas (2014 : 14) comme un moment d’urgence discursive dans l’évolution des sociétés. Appliquant cette pensée de l’existence d’une urgence discursive à l’évolution de la langue et au processus de sa normalisation et standardisation, nous l’aborderons également dans le cadre de notre analyse.

L’idée d’une certaine omniprésence de la norme comme *bon usage* opposé à un *mauvais usage* dans le discours normatif et notamment prescriptif depuis le XVII<sup>e</sup> siècle est primordiale pour comprendre la représentation des rapports entre la langue et la norme comme rapport potentiel non seulement antagonique, mais ambivalent dans l’hostilité.

2. Toutefois, comme le souligne Siouffi (2011 : 17), il serait naïf de croire que tout discours prescriptif a également un effet normatif ou standardisant sur la langue. Ce n’est en aucun cas la verbalisation et des normes et leur discussion en soi, qui ne peut se faire sans les sujets ou les individus, les groupes ou les locuteurs en général, mais la dynamique de l’interaction dans un environnement sociopolitique ou socioculturel très spécifique et l’approche affective du discours qui sont ici déterminantes (v. également Seiler, 2012 : 115 et 123).

Cette ambivalence se manifeste probablement dans le débat sur la relation entre norme et langue, dans la mesure où la norme serait perçue comme une restriction ou une réduction de l'usage de la langue, de sa diversité et de son dynamisme, et donc considérée comme perturbatrice. En même temps, la variation linguistique et ainsi les variantes langagières pourraient être considérées comme un obstacle à la norme au sens retenu comme standard.

Derrière cela se dissimule la question de savoir comment la norme est comprise et définie. Si la norme est interprétée comme un standard et comme une référence, sa négociation discursive est probablement beaucoup plus âpre et plus conflictuelle que dans le cas d'une conception large de la norme où coexistent des normes descriptives ou implicites de toutes les variétés linguistiques dans le « diasystème » de la langue (Koch, 1988 : 328). Mais la langue a-t-elle besoin de la norme comme 'ennemie' pour se définir par une confrontation ou résistance à des restrictions et délimitations ? Et quelle est l'émotion que l'on suscite chez les interlocuteurs en mettant en scène la relation entre *norme* et *langue* dans un environnement de l'inimitié et du 'non paisible' ?

### **1.1. Définition de 'hostilité/inimité'**

L'inimitié (en anglais *enmity*; en allemand *Feindschaft*) est caractérisée comme une relation sociale qui s'est développée au fil du temps et qui, dans certains cas, comporte des « représentations ambivalentes de rejet et d'attraction » (« ambivalent patterns of rejection and attraction ») (Becke, Jaspert et Kurz, 2023 : 5). Les images ennemis sont construites de manière discursive et aboutissent à des représentations mentales. Différents acteurs tels que des individus, des groupes ou même des institutions participent à la construction d'un rapport hostile.

Lorsqu'il est question d'inimitié, il faut donc distinguer entre les « unités de représentation cognitive » présentes chez les acteurs individuels du discours et « les différentes manifestations de ces unités de représentation » (« kognitiven Repräsentationseinheiten und den unterschiedlichen Manifestationen dieser Repräsentationseinheiten ») (Schwarz-Friesel et Reinhartz, 2013 : 110-111). Dans cette contribution, nous nous concentrerons exclusivement sur les manifestations langagières et verbales des représentations de l'hostilité et leur négociation dans un discours spécifique, celui du normatif à l'égard de l'emploi de la langue.

### **1.2. Approche et méthodologie de l'analyse**

Notre analyse est ciblée sur le discours normatif et le discours normatif critique (en allemand *sprachnormenkritischer Diskurs*). La différenciation et aussi la proximité entre les deux discours est explicitée par Felder, Schwinn et Jacob (2017 : 32) :

« Ce concept ne traite pas seulement du problème des normes langagières ou des questions de normalisation en général, mais aussi de questions spécifiques issues de la sociologie de la communication ou de la sociologie linguistique, à savoir comment certaines normes langagières et l'accent mis sur leur validité peuvent avoir un impact sur la coexistence sociale et communicative d'une communauté linguistique (perspective sociolinguistique) ou d'une société (perspective sociopolitique) ».<sup>3</sup>

Selon notre hypothèse, ces deux types de discours normatifs se manifesteraient particulièrement dans les jugements normatifs des remarqueurs et dans les discours critiques à l'égard des normes chez des chroniqueurs et des critiques de langage.

## 2. Construction du corpus

### 2.1. *Le continuum discursif : discours préscientifique, non-scientifique, mais aussi scientifique*

Lebsanft (2020, 217-219) sépare le discours normatif en un discours préscientifique (souvent anhistorique et prescriptif, « ahistorical and normative ») et scientifique (historique et descriptif, « historical and descriptive ») ainsi que dans un discours mené par des profanes scientifiques (« non-expert normative discourse ») et un autre mené par des experts scientifiques (« expert normative discourse »), donc des linguistes. Il englobe avec cette catégorisation, à travers l'évolution, la normalisation et codification de la langue française, une multitude de discussions sur la norme linguistique et ne se limite donc pas seulement aux textes canoniques du débat sur la norme et sur le standard du français comme des grammaires ou dictionnaires normatifs, mais y intègre également des chroniques de langage. Actuellement, les différents discours peuvent se chevaucher beaucoup plus fortement qu'au cours des siècles précédents. Il importe également de signaler que la différenciation des discours normatifs n'est pas seulement fondée sur les auteurs respectifs et leur appartenance au domaine de la linguistique ou à celui des profanes, mais qu'elle repose avant tout sur leur argumentation scientifique ou non. En effet, il n'est pas exclu que même les linguistes expriment également, dans certains débats et discussions publics, une opinion personnelle qui n'est pas toujours exclusivement fondée sur des bases scientifiques, mais qui peut être subjective, polémique ou intuitive (v. Vicari, 2016 : 20). De plus, grâce à l'accès simplifié et rapide à un grand nombre de publications linguistiques sur la toile, même les non-linguistes peuvent aujourd'hui disposer de connaissances approfondies en linguistique ou en théorie du langage (v. Paveau, 2018 : 107-108).

3. « Es geht in diesem Konzept nicht nur um das Problem von Sprachnormen oder Fragen der Standardisierung im Allgemeinen, sondern es geht um spezifische Fragen kommunikationssoziologischer oder sprachsoziologischer Provenienz, wie nämlich bestimmte Sprachnormen und die Betonung ihrer Gültigkeit sich auf das soziale und kommunikative Miteinander einer Sprachgemeinschaft (sozio-linguistischer Blick) oder Gesellschaft (sozio-politischer Blick) auswirken können ».

## 2.2. La diversité du corpus

Notre étude se basera donc sur une sélection de discours normatifs et normatifs critiques qui ne figurent pas dans des ouvrages à visée normative tels que les grammaires françaises normatives (v. Große, 2020) ou les dictionnaires de langue normatifs du français. En outre, les discours normatifs du corpus d'analyse devraient couvrir différentes périodes de la normalisation du français et, dans la mesure du possible, être déjà disponibles sous forme numérique. Ces contraintes dans l'approche empirique nous ont amenés à retenir les quatre sous-corpus suivants :

- sous-corpus 1 : Les *Remarques sur la langue française* du XVII<sup>e</sup> siècle
- sous-corpus 2 : Les *Remarques sur la langue française* du XVIII<sup>e</sup> siècle
- sous-corpus 3 : Les chroniques de langage du XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècle intégrées dans le Corpus *ChroQué*
- sous-corpus 4 : Les critiques de langage français du XX<sup>e</sup> siècle

Les trois premiers sous-corpus sont numériques, accessibles en ligne et adaptés à la recherche automatique. Le dernier sous-corpus a été formé par huit œuvres des critiques de langage disponibles d'abord exclusivement en version papier.

Le genre des *remarques* joue un rôle essentiel dans la normalisation du français, notamment au XVII<sup>e</sup> siècle. Le cercle des remarqueurs ne peut être facilement réduit à un groupe spécifique de personnes. Paveau et Rosier caractérisent les remarqueurs comme suit :

« [...] un ensemble hétérogène de personnes qui se sont mises à émettre des avis et des remarques sur la langue française. Cette pratique, née au XVI<sup>e</sup> siècle, recouvre en partie l'ensemble des puristes puisque bien souvent ces remarques ont une portée non pas seulement descriptive mais prescriptive » (Paveau et Rosier, 2008 : 76).

Les remarques constituent donc un genre et un espace particulier dans la négociation discursive des normes du français au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle en France. Alors que le premier sous-corpus incluait les remarqueurs déterminants pour le développement des normes du français au XVII<sup>e</sup> siècle, le deuxième sous-corpus regroupe les remarqueurs du XVIII<sup>e</sup> siècle qui regardent avant tout la normalisation du français sous l'angle du contact du français avec d'autres langues et variétés en commentant notamment des *régionalismes*.

Les chroniques de langage sont d'habitude rédigées par des personnes hétérogènes, allant des profanes en linguistique aux linguistes, et ont notamment une fonction normative, consultative et souvent aussi divertissante (cf. Schwarze, 1977 : 20 ; Osthuis, 2006 : 1540). Cellard (1983 : 651) ainsi que Paveau et Rosier (2008 : 93) considèrent les chroniques de langage comme des instruments de production ou de diffusion des normes.

« Ces chroniques illustrent les tensions entre la norme et les usages montants, avec plus ou moins d'acrimonie ou de bienveillance. [...] Dans l'ensemble, ces chroniqueurs font appel au bon sens pratique et rappellent constamment la norme sociale sous couvert de la norme grammaticale ou linguistique » (Paveau et Rosier, 2008 : 93).

La troisième partie du corpus, *Le Corpus ChroQué*, est constituée de chroniques de langage parues dans la presse québécoise aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Certaines de ces chroniques peuvent susciter des réactions vives dans les débats médiatiques ou publics, où une confrontation hostile dans le discours n'est pas à exclure.

La sélection des monographies des critiques de langage français du XX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire de notre quatrième sous-corpus s'est faite selon deux critères : d'une part, le titre ou les préfaces de leurs traités et ouvrages devaient déjà suggérer, entre autres par l'emploi métaphorique, un certain souci de la langue ainsi que de sa préservation et sa conservation ; d'autre part, quant aux auteurs, il ne devait pas s'agir de linguistes ni d'experts. Parmi les ouvrages sélectionnés figurent *Contre le massacre de la langue française* d'André Moufflet (1931) ou la *Clinique du langage* d'André Thérive (1956). Une œuvre se démarque du choix de notre corpus, c'est la monographie de Hélène Merlin-Kajman. Nous avons inclus son travail afin de vérifier, conformément à son titre *La langue est-elle fasciste ?*, si des images ennemis sur la langue y sont véhiculées. Les huit ouvrages sélectionnés ont été d'abord numérisés pour être interrogables automatiquement.

### 3. Analyse

#### 3.1. Étapes d'analyse

Notre analyse ne prendra en compte que les relations et représentations hostiles verbalisées. Nous nous limiterons donc aux expressions directes d'inimitié, c'est pourquoi nous avons privilégié la recherche des lexèmes portant la notion d'inimitié de manière explicite : le nom *ennemi*<sup>4</sup> et l'adjectif épithète *hostile*.<sup>5</sup>

Notre recherche automatique d'expressions d'inimitié dans le discours normatif a donc débuté par des requêtes des lemmes *ennemi* et *hostile* dans les quatre sous-corpus. Toutes les occurrences de ces deux lemmes de nos sous-corpus avec leur contexte ont été ensuite transférées dans un tableau Excel afin d'être analysées plus en détail. Comme nous l'avons constaté d'emblée, il y avait de nombreux résultats où l'usage d'*ennemi* ou d'*hostile* n'est pas fait dans un contexte métalinguistique, aussi

4. « Ennemi. Personne qui n'aime pas (quelqu'un, quelque chose) ou personne, chose qui n'est pas aimée (de quelqu'un). Anton. ami. I. Personne ou collectivité qui est (vis-à-vis d'une autre personne ou collectivité) un objet et/ou un agent de haine, d'actions nuisibles » (Trésor de la langue française).

5. « hostile. A. Qui est d'un ennemi ; qui caractérise un ennemi. 1. Qui manifeste de l'agressivité, qui est sur le point d'engager le combat, la guerre » (Trésor de la langue française).

avons-nous été obligés de classifier et trier nos résultats. Dans (1) et (2) nous voyons des occurrences avec *ennemi* qui font partie d'une définition, mais où *ennemi* se trouve en dehors du contexte métalinguistique :

(1) « On s'en sert pour faire des observations en mer et pour surveiller l'ennemi en temps de guerre. » (Roullaud, 1908 : 14).

(2) « À l'heure du combat, on vous trouvera au poste de la gloire, entourés dans les plis de notre feuille d'érable, et notre fleuve Saint-Laurent, grossi du sang de nos ennemis, ira porter aux mères épouvantées le tribut de votre courage indomptable... » (Fréchette, 1895 : 1-2)

C'est pourquoi toutes les occurrences ont dû être classées par nous afin de déterminer si le contexte de l'utilisation de lemme *ennemi* ou *hostile* dans un énoncé ou exemple faisait partie d'une discussion métalinguistique (ex. 3, 4 et 5) :

(3) « En matiere de langues, il n'y a point de confequence entre le mot formé, & celuy dont il fe forme: comme par exemple on dit *ennemi*, avec un *e*, & *inimitié*, avec un *i*, *entier*, & *integrité*, *parfait*, & *perfection*, & ainfi de plufieurs autres. M. Coëffeteau a tousjours eſcrit *encliner*, M. de Malherbe auſſi, en quoy ils n'ont pas eſté ſuivis, preſque tout le monde diſant & eſcrivant, *incliner*. » (Académie Françoise [Thomas Corneille], 1704 : 318).

(4) « *Avoir l'ennemi à fes trouffes*. Il y a des personnes qui improuvent cette maniére de parler comme peu noble, mais c'eſt fans fondement. » (Boisregard, 1692 : 692).

(5) « Avec nos vingt collèges, l'avenir de la bonne langue française, en notre pays, est assuré pour longtemps, ſi peu que nous mettions de zèle à nous garder de l'anglicisme, car c'eſt là l'ennemi, bien plutôt que le canadianisme » (Degagné, 1927 : 3).

Puis nous avons vérifié si *ennemi* et *hostile* avaient été utilisés dans le cadre du discours normatif à l'intérieur d'un exemple ou d'une citation sans faire explicitement référence à la langue : Dans de tels cas *ennemi* et *hostile* sont utilisés dans un exemple qui illustre une explicitation métalinguistique sans être au coeur de l'explication normative (ex. 6) :

(6) « EXemple, Il marcha contre les ennemis, qu'il fçauoit auoir paſé la riuiere [...] » (Vaugelas, 1647 : 101).

Une fois terminée la classification a été ensuite revue par une deuxième personne.

### 3.2. Résultats des analyses et discussion

Dans l'ensemble de nos quatre sous-corpus nous avons trouvé 753 occurrences pour le lemme « ennemi », en revanche la recherche du lemme « hostile », ne compte que 54 occurrences. Parmi ces occurrences, seules 105 occurrences du lemme « ennemi » et seules 4 du lemme *hostile* peuvent être considérées comme des exemples métalinguistiques. Nous constatons que dans le discours normatif de nos sous-corpus, l'usage de *ennemi* est beaucoup plus répandu que celui du lemme *hostile*. Toute occurrence métalinguistique a été ensuite évaluée qualitativement, mais toutes les occurrences ne peuvent pas être décrites dans le cadre de ce travail. Nous avons dû nous limiter à décrire les caractéristiques et tendances principales de l'usage notamment de *ennemi* et dans quelques cas de *hostile* qui sont présentées ci-dessous séparément pour les différents sous-corpus.

#### 3.2.1. L'ininitié dans le discours normatif chez les remarqueurs du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Le lemme *ennemi* est employé dans les remarques du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dans différents domaines du discours normatif, tandis que *hostile* n'est pas utilisé du tout. Dans les remarques, certaines structures langagières sont d'abord jugées comme *ennemis*. Cela inclut en (7), le verbe *choir* et en (9) la particule causale *car* qui sont tous les deux cités par Louis-Augustin Alemand (1688).

(7) « La premiere conteftation qui a paru *fur* ce mot eft venuë à l'occacion de ce que le grand Corneille l'ayant mis au figuré dans le *Cid*, *laiffer choir son courage*, M. de Scudéry prétendit que ce mot n'étoit du tout plus ufité, & qu'en tout cas il n'étoit plus du bel ufage, mais l'Academie n'approuva point cette critique & approuva au contraire *choir*, *fur* tout en vers, & au figuré : cette decision n'a pourtant pas arrété les ennemis de ce mot, partifans de M. de Scudéry » (Alemand, 1688 : 363-364).

Avec cette remarque, Alemand aborde une discussion sur l'acceptation du mot *choir*, qui est décidée par l'Académie française en tant qu'autorité, ce qui signifie que la critique des « ennemis » autour de Madeleine de Scudéry n'est pas prise en compte. *Choir* reste en usage et est aujourd'hui principalement utilisé dans la construction *faire choir* en français courant et familier.

Le remarqueur Dominique Bouhours, quant à lui, est critiqué par le « faux Vaugelas » pour son rejet de certaines formations adverbiales en *-ment*, ce que Bouhours réfute toutefois, car il ne rejette pas la formation en soi, mais certaines formes particulières en *-ment* :

(8) « LE Vaugelas de Grenoble ; ou pour parler plus clairement, le faux Vaugelas m'accuse d'eftre l'ennemi mortel des mots terminez en *ment*; parce que je n'aime gueres abbrégement, *refferement*, *defchirement*, *brifement*. voir combien l'accusateur eft injuste, je n'aurois qu'à dire que je me *fuis* declaré en faveur de *defabulement*; & que j'ay mefme témoigné de l'*inclination pour effacement* & pour *retracement*. Mais j'ajoufte que *biaifement* ne me déplaift point, non plus que *temporifement*. » (Bouhours, 1693 : 419-420).

Dans (9), Alemand précise aussitôt qu'il ne s'agit pas vraiment d'ennemis de la particule *car*, mais plutôt d'ennemis de l'Académie française, qui avait critiqué elle-même son usage.

(9) « Au refte, comme bien des gens ennemis de cette particule, ou plûtoft ennemis de l'Academie, avoient publié que cette Compagnie avoit condamné *car*, le même M. Peliffon nous assure qu'elle n'y avoit pas même penfé, & en effet, comment cette Compagnie condamneroit-elle *car*, puifqu'il *femble* que l'on trouve plus *souvent* ce mot dans les Livres de ceux qui l'ont compofée autrefois, & qui en *font* encore les membres aujourd'huy, que dans ceux des autres: C'eft une chofe que j'ay *souvent* remarquée & qu'il me *feroit* aifé de prouver s'il étoit neceſſaire, outre que cette Compagnie employoit dans ce temps-là *car*, dans *les fentimens fur le Cid.* » (Alemand, 1688 : 304-305)

L'exemple suivant (10) traite de l'hostilité envers le maintien du graphème <h> et sa réalisation, qui n'a plus de valeur phonétique, mais qui pourrait être justifiée par son étymologie. Alemand cite comme représentants de cette attitude hostile Paul Pelisson, membre de l'Académie française, et Dominique Bouhours, surtout connu, comme nous l'avons vu, pour ses propres remarques.

(10) « M. Peliffon & le Pere Bouhours *font* pareillement ennemis de l'h, par tout où elle ne *fert* de rien à la prononciation, difons donc que comme aujourd'huy le nombre de ceux qui s'attachent à la retrancher abfolument de notre écriture eft bien plus grand que de ceux qui la retiennent pour marquer l'*étymologie*; il *fera* toûjours plus *feur* d'écrire *absinte* qu'*absinthe* » (Alemand, 1688 : 24).

Il est intéressant de noter que dans ces trois exemples, Alemand se réfère à la discussion ou à la décision de l'Académie, dont l'influence dans les débats sur les normes, en particulier au XVII<sup>e</sup> siècle, est jugée comme considérable.

Un siècle plus tard, Éléazar de Mauvillon aborde, comme Alemand, la relation entre phonie et graphie, mais dans un autre contexte (ex. 11). Il s'agit plus précisément de la prononciation et, par conséquent, de la rime à base des graphèmes <oi> et <ois> dans des mots tels que *roi*, *lois* ou *moi*, qui se prononcent [we] et non [wa]. Selon Thurot (1881 : 359-360), cette dernière variante était déjà largement répandue dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle pour un certain nombre de mots. Pendant la Révolution, la variante [wa] est fixée comme norme, c'est-à-dire standardisée, tandis que celle de [we] est considérée comme usage réactionnaire et aristocratique (Figge, 1976 : 98 ; Laks, 2002 : 6). Dans ce contexte, Seguin (1972) précise qu'il attribue à la Révolution française le seul rôle d'avoir généralisé cette variante standardisée, sans la définir comme un élément déclencheur :

« On sait qu'il ne faut pas considérer la substitution définitive de la prononciation oa à oe comme un fait spécifiquement révolutionnaire. On ne peut négliger toutefois de constater que c'est à cette date que la nouvelle prononciation est reconnue » (Seguin, 1972 : 253).

Dans sa remarque, Mauvillon présente Voltaire comme un ennemi d'une orthographe qui ne s'est pas encore ouverte à cette innovation et variation linguistique :

(11) « Quoique nous ayons dit que la rime eft faite pour les oreilles & non pour les yeux, il ne s'enfuit pas de-là que des mots qui paroiffent avoir le même *fon* riment entre eux ; car quelque reffemblance que ce *fon* semble avoir, il y a toujours une différence, du moins aux oreilles d'un François. [...] Le nom propre de la Nation *Françoise* *fe* prononce toujours en *ais* ; cependant plufieurs grands Poëtes le font rimer avec *rois*, *loix*, *voix*, *trois*, *je vois* &c, & Mr. de Voltaire, *fi* ennemi de cette orthographe *ois* lorsque ces trois lettres ont le *fon* de l'*e* ouvert, ne laiffe pas d'ufer de la même licence : [...] » (Mauvillon, 1754 : 388-389).

Toutefois, le débat critique sur les normes dans les remarques ne porte pas uniquement sur des expressions ou des structures langagières concrètes provoquant l'hostilité, mais aussi sur l'attribution de l'*exactitude* et de la *netteté* en général. Dans ce contexte, Bouhours (ex. 12) critique le manque d'*exactitude* dans l'expression, qu'il explique principalement par la paresse :

(12) « Il n'y a perfonne tant *loit* peu raiſonnablie qui n'en demeure d'accord, & je deffie meſme les ennemis de l'*exactitude*, d'eftre d'un autre *ſentiment*. Je parle de ces gens qui crient eternellement contre la jufteſſe du langage, ou parce qu'ils n'en ont aucune idée, ou parce qu'ils ne *ſe* veulent pas donner la peine d'eftre exacts; & qui pour juſtifier leur ignorance ou leur pareffe, s'efforcent de perſuader que l'*exactitude* du *ſtyle* diminuë de la force du diſcours » (Bouhours, 1693 : 172)

Nous souhaitons encore souligner un dernier aspect des relations d'inimitié dans le discours normatif des remarques, dans lequel ce n'est plus simplement la langue qui joue un rôle, mais aussi les évolutions socioculturelles. Il s'agit du traité du philosophe et mathématicien Pierre Le Guay de Prémontval contre la soi-disant *Gallicomanie* en Allemagne. Il critique la particularité langagière des Allemands qui consiste à parsemer leur style de mots français afin de l'« embellir », ce qu'il juge très inhabituel pour un peuple que Prémontval considère comme très pédant. Il mélange ainsi l'attribution de caractéristiques langagières avec des attributions socioculturelles :

(13) « Un autre Abus non moins fenſible, & auffi propre à révolter les Allemans éclairés qui font de leur Langue le cas qu'ils doivent, c'eſt la manie de *larder le Style* à chaque inſtant de mots & de phraſes purement Françoiſes; manie qui a paffé jusqu'à ceux-mêmes qui ne *ſavent* pas le François. Notre Langue, qui le croiroit? cette Langue d'un Peuple *fi* ennemi du Pédantifme, eſt un objet de pédanterie, & de la pédanterie la plus impertinente, chez la Nation Allemande. Imaginons-nous ces *ſiecles* d'un ténébreux Savoir, où l'on étoit *fi* curieux, même en France, d'étaler une misérable connoiſſance de quelques mots Greſs ou Latins, que nos Orateurs, tant de la Chaire que du Barreau, ne pouvoient conſtruire une période *fans* y en mêler quelques-uns » (Prémontval, 1761 : I, 272-273).

Nous pouvons retenir pour l'analyse du discours normatif des remarqueurs du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qu'ils recourent à la métaphore des relations hostiles pour critiquer et caractériser certaines particularités langagières ou pour décrire le style de la netteté ainsi que de l'exactitude des expressions, mais cela ne nous permet pas de définir un modèle argumentatif typique pour ce genre normatif. Il en va autrement pour les résultats du troisième sous-corpus, celui des chroniques de langage de la presse québécoise.

### *3.2.2. L'ininitié dans le discours normatif chez les chroniqueurs de langage*

La première chronique de langage franco-canadienne a été rédigée en 1865 par Arthur Buies dans le journal *Le Pays* (Remysen, 2009 : xxi). À partir de cette date, les chroniques franco-canadiennes et plus précisément québécoises ont ouvert la voie à des discussions critiques sur les normes. Dans ces discussions, les chroniqueurs peuvent rejeter un certain usage linguistique, l'approuver ou rester indécis dans leur évaluation (Remysen, 2009 : 53).

Remysen (2009 : 55) classifie les arguments normatifs des chroniqueurs québécois et énumère les suivants : arguments relatifs à la langue en tant que système, c'est-à-dire en tant que code structuré à différents niveaux (sémantique, morphologique, grammatical, etc.), à la fréquence d'un emploi et à l'usage ou à la variation temporelle, géographique ou sociolinguistique, arguments d'ordre historique, esthétique ou moral, arguments s'appuyant sur des autorités en matière de langue, arguments relatifs à la langue en tant qu'instrument de communication, adaptable selon les contextes et des arguments relatifs aux valeurs identitaires ou culturelles de la langue. Les évaluations esthétiques et morales des innovations linguistiques pourraient notamment donner lieu à une interprétation en termes d'hostilité. Les discussions dans les chroniques et leur discours normatif prennent parfois une orientation puriste (Remysen, 2009 : 408). Les chroniqueurs de langage utilisent différentes sources d'inspiration pour leurs chroniques, notamment les lettres de lecteurs qu'ils reçoivent ; ils collectent également des exemples tirés de journaux ou de la littérature, ou font part de leurs observations individuelles portées sur l'usage de la langue (v. Remysen, 2009 : 110-112).

Tout comme les remarqueurs du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les chroniqueurs de langage discutent également de l'exactitude ou de la précision de l'expression et considèrent que celle-ci n'est en aucun cas contraire à la concision :

(14) « Le mot paraît bien utile, surtout en ce qui touche le théâtre, qui possède déjà *revue* dans un sens très particulier. En remplaçant *revue rétrospective* par *rétrospective* tout court, la critique dramatique évite l'ambiguïté. La précision n'est pas si ennemie de la concision... »  
(Laurence, 1932 : 1).

Dans d'autres cas, ils analysent les structures linguistiques qui s'opposent dans un rapport hostile au *bon langage* et au *bon français*, parmi lesquelles figure l'utilisation de synonymes.

(15) « Le principal ennemi du bon langage réside dans la manie de détourner les mots de leur sens propre. Prêter aux verbes français des sens connexes, soumettre ces verbes aux contorsions de la synonymie et du bourgeonnement, sont des phénomènes linguistiques qui ne sont certes pas exclusifs au Canada français ».

par ex : « **Bain** : Eau ou liquide dans lequel on se baigne et non la **baignoire** qui contient ce liquide ». (Pellerin, 1952 : 2).

Pelerin (1952 : 2) considère qu'un tel usage représente un ennemi bien plus grand pour le *bon français* que les anglicismes, dont nous parlerons plus loin. Ledoux (1951) s'exprime de manière analogue, considérant même cette « inattention », cette tendance à se « laisser aller », comme un *ennemi mortel* :

(16) « L'inattention, le laisser-aller, mortels ennemis du bon parler français. Comment expliquer autrement que par l'inattention des fautes criardes comme les suivantes : **monter en haut, descendre en bas, avancer en avant, reculer en arrière** ? Comment peut-on monter, sinon en haut ? Descendre, sinon en bas ? Avancer, sinon en avant et reculer sinon en arrière ? Un moment de réflexion suffirait à bannir ces ridicules pléonasmes du vocabulaire des gens » (Ledoux, 1951 : 3).

Lassalle formule une mise en garde particulièrement forte, empreinte de purisme linguistique, contre la « vulgarité » qui menace comme « ennemie » la pureté de la langue. L'ensemble de son extrait du discours est métaphorique, les métaphores proviennent du domaine de la guerre (*faire une guerre, garder intacte, tomber dans les pièges*) et de la maladie (*fléau, peste, soin*) :

(17) « Cette ennemie, c'est la « vulgarité ». Eh bien ! c'est à ce fléau, c'est à cette peste domestique, qu'il faut faire une guerre sans merci. Il faut, sans tomber dans aucun des pièges qu'elle nous tend, acquérir et garder intacte, avec un soin jaloux, cette pureté de langage, sans laquelle il n'y a pour personne (POUR PERSONNE, entendez-le bien) de distinction véritable » (Lassalle, 1908 : 16)

Montal conçoit les locuteurs eux-mêmes, porteurs d'innovation, de modification et de changement linguistiques, comme le plus grand ennemi de la langue :

(18) « Notre langue, sachons-le, n'aura plus dans l'avenir, de pires ennemis que nous-mêmes. » (Montal, 1906 : 44).

Dans l’attribution d’une hostilité envers le français au Canada et au Québec, la langue anglaise et les anglicismes jouent un rôle particulier. Cela s’explique en partie par la parution d’un ouvrage rédigé par Julius Paul Tardivel en 1880. Celui-ci travaille comme rédacteur au *Canadien* et présente, dans le cadre du *Cercle catholique de Québec*, le 17 décembre 1879, ses réflexions sur l’influence de l’anglais au français du Québec sous le titre : *L’anglicisme, voilà l’ennemi*. Le sous-titre, *Un cri d’alarme*, laisse déjà présager l’orientation de ses réflexions. Ainsi, Tardivel (1880 : 5) identifie comme principal danger pour la langue française au Québec son contact avec l’anglais et prévoit un avenir sombre pour le français dans cette région :

« Il est possible, si nous n’y prenons garde, qu’avec le temps la langue de la province de Québec devienne un véritable patois qui n’aurait de français que le nom, un jargon qu’il vaudrait mieux abandonner dans l’impossibilité où l’on serait de le réformer. Nous sommes loin, il est vrai, d’un aussi déplorable état de choses, et fasse le ciel qu’il n’arrive jamais » (Tardivel, 1880 : 5).

Il ne définit pas l’anglicisme comme toute forme d’emprunt à l’anglais, mais se réfère exclusivement à l’emprunt sémantique :

« Voici comment je définis le véritable anglicisme : « Une signification anglaise donnée à un mot français. » Un exemple fera mieux comprendre ma pensée. Ainsi on entend dire tous les jours qu’un tel a fait « *application* » pour une place. Le mot « *application* » est français ; il signifie « l’action d’appliquer une chose à une autre » et n’a d’autre signification. On fait « l’application » d’un principe ou d’un cataplasme Mais on ne peut pas employer ce mot dans le sens de demande et dire : « Faire application pour une place. » C’est de l’anglais : *To make application for a place.* » (Tardivel, 1880 : 6)

Tardivel caractérise les anglicismes comme « péchés contre nature » (Tardivel, 1880 : 7) et explique en détail, à l’aide d’exemples tirés des discours des députés, journalistes et avocats, à quel point l’utilisation des anglicismes a progressé au Québec. À la fin de son traité, il confie la tâche de lutter contre les anglicismes aux personnes autorisées (Tardivel, 1880 : 28). L’appel de Tardivel n’est pas resté sans réponse, mais il a été accueilli par les linguistes différemment de ce à quoi il s’attendait peut-être, comme le souligne Fréchette (1896) dans sa chronique :

(19) « Le mystique auteur qui nous occupe a déjà, m’a-t-on dit, publié une brochure sur nos anglicismes intitulée : *L’Anglicisme, voilà l’ennemi !* et cette œuvre n’a sans doute pas peu contribué à lui faire une réputation de fort en thème auprès de ceux qui n’y entendent rien ». (Fréchette, 1896 : 1).

Fréchette (1895, 1896), mais aussi d'autres chroniqueurs comme Montal (1906), Geoffrion (1927), Degagné (1927), Hudon (1934), Laurence (1940) et Chantal (1958) utilisent à différents moments la pensée principale de Tardivel *L'anglicisme, voilà l'ennemi* afin de l'évoquer et parler des anglicismes ou de la langue anglaise dans leurs chroniques :

(20) « Tardivel a publié une plaquette intitulée : *L'anglicisme, voilà l'ennemi !* Par anglicisme, il entend les tournures, les phrases habillées de mots français, mais qui n'ont rien de français. Un vocable anglais introduit dans notre langue n'est pas à proprement parler un anglicisme.

Les anglicismes foisonnent au Canada ; le milieu, l'ambiance expliquent, sans les excuser, ces attentats à la langue française. Les Français les ignorent ; le milieu, l'ambiance les en pré-servent. » (Hudon, 1934 : 1).

Par cet usage, les chroniqueurs répandent la citation de Tardivel comme patron argumentatif (x [nom], *voilà l'ennemi*) et l'adaptent avec le temps à d'autres aspects linguistiques à critiquer comme dans les exemples (21, 22 et 23) :

(21) « L'effort, voilà l'ennemi » (Laurence, 1944).

(22) « Le modernisme, le matérialisme, voilà les ennemis des langues, car ils incitent les gens à posséder le plus possible, le plus rapidement possible » (Béguin, 1973).

(23) « L'oralité, voilà l'ennemie » (Béguin, 1985).

La remarque de René Chantal (ex. 24) dans sa chronique montre à quel point la représentation de l'anglicisme comme ennemi s'est répandue dans les chroniques de langage et peut-être même au-delà, dans l'évaluation des structures langagières, en particulier dans le discours normatif non scientifique :

(24) « On a l'habitude de dire que « l'anglicisme, voilà l'ennemi ». Cela est exact, mais il n'est pas moins alarmant de constater à quel point le sens de la langue se perd. Comment expliquer autrement les solécismes et les barbarismes que l'on entend tous les jours et qui finissent par envahir jusqu'à nos meilleurs journaux ? » (Chantal, 1958 : 2).

Dans le cadre des attributions d'inimitié, on observe également des comparaisons entre différentes expressions « ennemis », comme par exemple entre les anglicismes et les canadianismes :

(25) « La tradition s'en conserve dans notre enseignement classique. Le français, chez nous, s'apprend par ses grands modèles, mais beaucoup aussi par le latin. Avec nos vingt collèges, l'avenir de la bonne langue française, en notre pays, est assuré pour longtemps, si peu que nous mettions de zèle à nous garder de l'anglicisme, car c'est là l'ennemi, bien plutôt que le canadianisme » (Degagné, 1927 : 3).

Cependant, dans les années 1940, certaines voix s'élèvent dans les chroniques pour mettre en garde contre une stylisation excessive des anglicismes comme l'ennemi :

(26) « L'anglicisme, voilà l'ennemi », c'est vrai ; mais il faut se garder de l'hallucination qui voit l'ennemi partout... » (Laurence, 1940 : 1)

Néanmoins, les critiques à l'égard de la langue anglaise persistent au cours des décennies suivantes. Ce n'est plus seulement la situation particulière de l'anglais en contact avec la langue française parlée au Québec qui joue un rôle, mais les discussions critiques sur la langue qui s'intensifient également en France. La perception médiatique d'une peur diffuse des Français vis-à-vis à l'anglais est renforcée par la publication d'un article dans le *Time Magazine* du 26 août 1957 sur l'inquiétude et peur des Français à l'égard des anglicismes. Darbelnet situe la « menace » et se réfère exclusivement aux anglicismes sémantiques, qu'il considère néanmoins dans sa chronique (ex. 27) publiée à l'occasion de la parution dans le *Time* comme un « ennemi commun » au Québec et à la France :

(27) « La vraie menace vient avec l'anglicisme camouflé du type « pertes sévères ». Il est incontestable que le français du continent nord-américain a été et reste très vulnérable à ce genre de contamination. Le contraire serait surprenant. Les Français critiquent volontiers les Canadiens sur ce chapitre sans songer qu'à leur place ils ne feraient sans doute pas mieux. [...] Se pourrait-il qu'un jour ce soit le Canada qui se défende le mieux contre l'ennemi commun ? Espérons plutôt qu'on fera bonne garde des deux côtés de l'Atlantique et que, de part et d'autre, les naturalisations de mots – ou de sens de mots – ne seront accordées qu'à bon escient » (Darbelnet, 1957 : 5).

L'hostilité envers les anglicismes et la langue anglaise se maintient dans les chroniques analysées du Corpus *ChroQué* jusque dans les années 1970, mais elle s'accompagne de plus en plus d'une certaine *ambivalence*. Elle réside dans le fait que les chroniqueurs soulignent clairement qu'en tant que locuteurs de l'anglais comme deuxième langue, ils « aiment » cette langue, mais la perçoivent en même temps comme une menace pour la préservation du français au Québec :

(28) « Le seul ennemi du français au Québec, c'est l'anglais. Une fois qu'on se sera rendu compte que l'influence pernicieuse, assimilatrice de la langue anglaise sur la française est vraiment le seul danger à combattre, on aura enfin pris le premier pas dans la bonne direction. Cela dit, je m'empresse de dire que j'aime la langue anglaise, que je la considère comme Ma seconde langue et que je la respecte autant que possible, dans les traductions que je fais, dans les lettres que je dois écrire en anglais, et dans mes conversations, ayant de nombreux amis anglophones que j'aime bien. Donc, qu'on ne m'accuse pas de parti-pris. » (Béguin, 1976b : 2).

Beaudet (1970a, 1970 b, 1971) concrétise dans ses chroniques de langage l'influence hostile de l'anglais sur le français au Québec, en voyant un problème particulier dans les traductions de l'anglais, qui restent incompréhensibles tant que l'original anglais n'est pas connu :

(29) « Le deuxième cavalier de l'Apocalypse est le transvestisme. C'est un mot de la sexologie que j'adapte pour les besoins de la cause : adoption du comportement et du costume de la langue de départ ou de création (ici, toujours l'anglais). La mauvaise traduction fut un fléau qui sévit encore. Il s'agissait de traduire en respectant non seulement la syntaxe anglaise, mais en restant le plus près possible des mots. Ce qui donna des anglicismes dans la langue technique. Ce n'était le plus souvent que de l'anglais déguisé, vêtu de mots français, sous prétexte de traduction. Cet ennemi de la langue française nous fit souffrir et causa l'agonie de notre langue. » (Béguin, 1976a : 4).

Outre ces hostilités générales envers la langue anglaise, d'autres chroniqueurs critiquent également des structures concrètes, comme dans la chronique relativement récente de Troestler (1995), où il reprend la question d'une lectrice qui constate l'extension importante de l'usage de la préposition *sur*. Troestler considère cette extension comme grave et la qualifie donc d'« ennemie de taille » :

(30) « Question : J'ai souvent l'impression que l'on abuse de la préposition « sur » et ce, sous l'influence de la langue anglaise. Ai-je raison ?

Une Chicoutimienne

Réponse : Sûr que vous avez raison ! Voyons voir... « Dix hommes d'affaires siègent sur le comité d'organisation ». Aie ! Pauvre comité ! On risque fort de le retrouver complètement à plat.

L'image est un peu grosse, diront certains, mais l'ennemi est de taille. Il s'agit pourtant d'une toute petite préposition, « sur », d'aspect inoffensif, mais tellement insidieuse qu'elle s'infiltre partout, au point qu'on ne remarque plus son caractère étranger. » (Troestler, 1995 : 14).

Un dernier aspect des attributions hostiles dans les chroniques de langage mérite d'être mentionné ici, à savoir le lien entre la perspective critique à l'égard des normes linguistiques et la perspective critique à l'égard de la société. Dans l'exemple (31), Béguin considère le modernisme et le matérialisme comme des « ennemis des langues », qui ne permettent plus aux locuteurs de disposer de suffisamment de temps pour communiquer clairement :

(31) « Le chef d'État du Sénégal, le président Léopold Senghor, un grand poète de réputation mondiale a déclaré, alors qu'il faisait le discours d'ouverture de la biennale, que la langue française était en danger. Non pas à cause de l'anglais, mais plutôt à cause de l'extrême négligence avec laquelle les usagers de notre langue se servent de ce moyen idéal de communication qu'est la langue française. Ce qui a fait sa force dans le passé, c'était l'exactitude, la clarté. Tout ce qui n'est pas clair n'est pas français, s'écria Rivarol. Aujourd'hui, il est vrai, personne n'a plus le temps ! On parle, on écrit en vitesse. La langue en souffre. Mais je dois dire que cela n'est pas particulier au français. Demandez aux Américains (linguistes et grammairiens des États-Unis) ce qu'ils pensent du laisser-aller linguistique qui de plus en plus court-circuite l'anglais. Le modernisme, le matérialisme, voilà les ennemis des langues, car ils incitent les gens à posséder le plus possible, le plus rapidement possible. Pour soigner sa langue, il faut prendre le temps. Or, le temps c'est de l'argent. » (Béguin, 1973 : 6).

Contrairement à *ennemi*, *hostile* n'est utilisé qu'une seule fois dans le discours métalinguistique du corpus des chroniques de langage. Dans l'exemple (32), c'est à nouveau le contexte des anglicismes qui est évoqué :

(32) « Il y a une thèse que je défends toujours. Un anglicisme en France n'a pas la même force, le même « statut » qu'un anglicisme au Québec. Un anglicisme écrit à la française, toutefois, n'est plus dangereux. C'est pourquoi je ne suis pas hostile à *drave*. » (Béguin, 1977 : 6).

Résumons brièvement : le recours à une attitude hostile est bien attesté dans le discours normatif des chroniques québécoises de langage. Cette attitude concerne principalement les anglicismes et la langue anglaise. Elle est favorisée d'une part par la situation de contact direct du français québécois et de l'anglais au Québec, et d'autre part, dans une large mesure, par la publication de Tardivel (1880), qui porte un regard critique sur cette situation. En conceptualisant les anglicismes comme un ennemi, il propose une conception qui servira de référence à une partie des chroniqueurs pendant des décennies. *L'anglicisme, voilà l'ennemi* devient un patron argumentatif qui sera désormais utilisé pour d'autres domaines de l'évaluation critique des normes langagières et communicatives.

### *3.2.3. L'inimitié dans le discours normatif chez les critiques de langage*

Contrairement à ce que nous supposons, l'attribution directe d'une hostilité envers la langue ou les structures linguistiques avec les termes *ennemi* ou *hostile* ne joue qu'un rôle marginal chez les critiques linguistiques. André Moufflet, avec son essai *Contre le massacre de la langue française* (1931), constitue une exception. Il reprend la métaphore guerrière évoquée dans le titre de son ouvrage pour s'attaquer, dans une perspective puriste, aux pléonasmes, aux euphémismes et aux expressions qu'il juge banales :

(33) « La banalité, la recherche du moindre effort, constituent d'autres ennemis de la propriété des termes. Elles engendrent le cliché. Le cliché est partout. » (Moufflet, 1931 : 221).

(34) « Pas plus que le néologisme, le pléonasme n'est pour la propriété des termes un ennemi bien perfide. » (Moufflet, 1931 : 229).

(35) « Autre ennemi de la propriété des termes : l'euphémisme. Il apparaît de bonne heure dans les relations humaines, dans l'intention – sympathique après tout – de ménager les sensibilités. « Je me suis sans doute mal exprimé » est plus aimable que « vous ne m'avez pas compris ». (Moufflet, 1931 : 279).

Moufflet associe en (36), à un certain point, la critique explicite de la propriété des termes également à des aspects critiques de la culture – comme nous l'avons vu chez les chroniqueurs de langage –, même si cela n'est associé qu'indirectement à une attitude hostile envers la fraude et, en même temps, à une attitude généralement bienveillante envers l'exagération.

(36) « Dans le public, le sens de la propriété des termes s'affaiblit. Le phénomène a plusieurs causes. Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude, mais ami de l'exagération. Tout le monde en France est un peu de Tarascon et abuse du superlatif. Imaginez la portée de « charmant » à l'époque où l'on croyait aux sorciers, aux philtres, aux « charmes »; voyez ce que ce terme est devenu dans les propos de nos « chères Ma-âmes »! — La publicité, de son côté, est une grande coupable. Chacun veut être, à l'américaine, *the/ first, the biggest in the world*, d'où, aux étalages, la séquelle des produits : fins, extra-fins, supérieurs, superfins, extras, grand premier choix [...] » (Moufflet, 1931 : 212)

Parmi les nombreuses occurrences du mot *ennemi* (30 au total) chez Merlin-Kajman, nous n'avons pu en attribuer aucune à un usage métalinguistique, de sorte que l'attribution d'une relation hostile entre le langage et la norme s'avère également non pertinente dans son texte.

Parmi les trois emplois métalinguistiques chez les critiques du terme *hostile*, l'un est particulièrement révélateur, car il met en évidence l'attribution d'une attitude hostile de l'*Académie française* envers la langue qu'elle est censée protéger. Cornilleau se range ainsi parmi les voix critiques à l'égard du travail de cette institution.

(37) Or celle-ci [Simone Veil] siège maintenant à l'*Académie française* censée être la gardienne de notre langue. Sur quels critères a-t-elle été choisie pour siéger une première fois dans un organisme hostile à la langue française, entièrement acquis aux intérêts de la finance cosmopolite et ensuite dans un organisme dont la mission est — c'est du moins ce qu'il annonce sur son site — de défendre la langue française et qui a pour rôle de « veiller » sur notre langue (terme assez flou, vous en conviendrez), je n'en sais rien, mais ce changement de casquette me paraît bizarre et je pense que l'*Académie* ferait bien de choisir ses membres avec soin car il y a de quoi s'inquiéter sur la manière dont ils « veillent » sur la langue française [...] (Cornilleau, 2010 : 241).

## 4. Remarques conclusives

Notre analyse des discours normatifs dans différents genres normatifs et critiques à l'égard des normes, tels que les remarques, les chroniques et les critiques de langage, a montré que l'attribution d'une inimitié entre la langue, les normes et leur emploi, même à différentes époques, est tout à fait présente. L'attribution hostile constitue ici une exagération pour décrire une relation jugée problématique, qui est perçue comme une menace. Une telle attribution, d'abord ponctuelle, peut s'étendre dans le discours et, comme dans le cas de *L'anglicisme, voilà l'ennemi*, façonner le discours normatif sur une longue période en tant que patron argumentatif. La recherche de patrons argumentatifs dans les travaux axés sur le discours et le corpus en matière de normalisation pourrait donc s'avérer tout à fait utile à l'avenir.

# Références

## Corpus d'analyse

### *Corpus des Remarques sur la langue françoise du XVII<sup>e</sup> siècle*

Ayres-Bennett, Wendy (dir.) (2011), *Corpus des remarques sur la langue françoise (XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Classiques Garnier Numérique.

Académie françoise [Thomas Corneille] (1704), *Observations de l'Académie Françoise sur les Remarques de M. de Vaugelas*, Paris.

Alemand, Louis-Augustin (1688), *Nouvelles Observations, ou Guerre civile des François, sur la langue*, Paris.

Andry de Boisregard, Nicolas (1692), *Réflexions, ou Remarques critiques sur l'usage present de la langue françoise*, Paris. [1<sup>re</sup> éd., 1689.]

Andry de Boisregard, Nicolas (1693), *Suite des réflexions critiques sur l'usage present de la langue françoise*, Paris.

Bouhours, Dominique (1692), *Remarques nouvelles sur la langue françoise*, Paris. [1<sup>re</sup> éd., 1675.]

Bouhours, Dominique (1693), *Suite des Remarques nouvelles sur la langue françoise*, Paris. [1<sup>re</sup> éd., 1692.]

Buffet, Marguerite (1668), *Nouvelles Observations sur la langue françoise*, Paris.

Dupleix, Scipion (1651), *Liberté de la langue françoise dans sa pureté*, Paris.

La Mothe Le Vayer, François de (1669), *Lettres touchant les nouvelles remarques sur la langue françoise*, Paris. [1<sup>re</sup> éd., 1647.]

Macé, Jean (1651 [1650 ?]), *Methode universelle pour apprendre facilement les langues, pour parler puremamt et escrire nettemant en françois*, Paris.

Ménage, Gilles (1675), *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise*, Paris. [1<sup>re</sup> éd., 1672.]

Ménage, Gilles (1676), *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise. Segonde partie*, Paris.

Tallemant, Paul (1698), *Remarques et decisions de l'Académie françoise*, Paris.

Vaugelas, Claude Favre de (1647), *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire*, Paris.

Vaugelas, Claude Favre de (1690), *Nouvelles Remarques de M. de Vaugelas sur la langue françoise. Ouvrage posthume. Avec des observations de M.\*\*\*\*\* [Louis-Augustin Alemand]*, Paris.

### *Corpus des Remarques sur la langue française du XVIII<sup>e</sup> siècle*

Ayres-Bennett, Wendy et al. (dir.) (2025), *Corpus des remarques et des traités sur la langue française (XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Classiques Garnier Numérique.

Arnauld, Antoine (1707), *Regles pour discerner les bonnes et les mauvaises critiques des traductions de l'Ecriture-Sainte en François Pour ce qui regarde la Langue*, Paris.

Guyot Desfontaines, Pierre-François (1726), *Dictionnaire néologique a l'usage des beaux esprits du siècle*, Paris.

Desgrouais, Jean (1766), *Les Gasconismes corrigés*, Toulouse.

Domergue, François-Urbain (1784-1795), *Journal de la langue françoise, soit exacte, soit ornée*, Lyon/Paris.

Dubois de Launay, Henri (1775), *Remarques sur la langue françoise, a l'usage de la jeunesse de Lorraine*, Paris.

Mauvillon, Éléazar de (1753), *Remarques sur les germanismes. Ouvrage utile aux Allemands, aux François et aux Hollandois, &c. Nouvelle Edition, revue, corrigée, & augmentée de tout un Tome*, Amsterdam, Pierre Mortier. [1<sup>re</sup> éd., 1747.]

Mauvillon, Éléazar de (1754), *Remarques sur les germanismes, les anglicismes &c. Avec un traité de versification, et de la poésie françoise à l'usage des étrangers. Tome II*, Amsterdam, Pierre Mortier.

Olivet, Pierre-Joseph Thoulier d'(1767), *Remarques sur la langue françoise. Par M. l'Abbé d'Olivet*, Paris.

Prémontval, André Pierre Le Guay de (1761), *Préservatif contre la corruption de la langue françoise*, Berlin. 2 volumes.

Vaugelas, Claude Favre de (1738), *Remarques de M. de Vaugelas sur la langue françoise, Avec des Notes de Messieurs Patru & T. Corneille*, Paris. 3 volumes.

### *Corpus des critiques de langage du XX<sup>e</sup> siècle*

Cornilleau, Claude Camille (2010), *Langue française : de la défense à l'offensive*, Patrimoine des lettres, Coulommiers, Dualpha.

Curnonsky [Maurice Edmond Sailland] et Wladimir J. Bienstock (1925), *Le musée des erreurs ou Le français tel qu'on l'écrit*, Paris, Michel.

Duron, Jacques (1963), *Langue française, langue humaine. La langue vivante*, Paris, Librairie Larousse.

Lalanne, Philippe (1957), *Mort ou renouveau de la langue française*, Paris, Bonne.

Merlin-Kajman, Hélène (2003), *La langue est-elle fasciste ?: langue, pouvoir, enseignement. La couleur des idées*, Paris, Seuil.

Moufflet, André (1931), *Contre le massacre de la langue française*, Paris, Privat-Didier.

Thérive, André (1923), *Le français, langue morte ?*, 3<sup>e</sup> éd., La critique. Paris, Plon.

Thérive, André (1956), *Clinique du langage*, Paris, Grasset.

### **Corpus ChroQué**

Beaudet, Albert (1970a), « Promotion de la langue française », *Le Droit*, Ottawa, 25 juillet 1970, p. 4.

Beaudet, Albert (1970b), « Promotion de la langue française », *Le Droit*, Ottawa, 12 septembre 1970, p. 11.

Beaudet, Albert (1971), « Promotion de la langue française », *Le Droit*, Ottawa, 17 avril 1971, p. 4.

Beaudry, Pierre (1973), « Les maux de notre langue », *La Presse*, Montréal, 18 juin 1973, p. A9.

Beaudry, Pierre (1974), « Les maux de notre langue », *La Presse*, Montréal, 4 février 1974, p. A6.

Béguin, Louis-Paul (1973), « Le mot du jour », *Le Nouvelliste*, Trois-Rivières, 10 décembre 1973, p. 6.

Béguin, Louis-Paul (1976a), « Au fil des mots », *Le Devoir*, Montréal, 11 février 1976, p. 12.

Béguin, Louis-Paul (1976b), « Au fil des mots », *Le Devoir*, Montréal, 24 août 1976, p. 2.

Béguin, Louis-Paul (1977), « Au fil des mots », *Le Devoir*, Montréal, 8 novembre 1977, p. 6.

Chantal, René de (1958), « Défense et illustration de la langue française », *Le Droit*, Ottawa, 26 juin 1958, p. 2.

Darbelnet, Jean (1957), « La langue et la vie », *Notre Temps*, Montréal, 28 septembre 1957, p. 5.

Degagné, Narcisse (1927), « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 21 novembre 1927, p. 3.

Degagné, Narcisse (1934), « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 6 décembre 1934, p. 1.

Fréchette, Louis (1895), « À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous », *La Patrie*, Montréal, 11 mai 1895, p. 1, col. 7, p. 2, col. 1-2.

Fréchette, Louis (1896), « À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous », *La Patrie*, Montréal, 25 janvier 1896, p. 2, col. 1-3.

Fréchette, Louis (1903), « À travers le dictionnaire et la grammaire. Corrigeons-nous », *Le Canada*, Montréal, 11 juillet 1903, p. 3, col. 3-4.

Hudon, Théophile (1934), « Le terroir », *Le Devoir*, Montréal, 26 novembre 1934, p. 1.

Lassalle, Eugène (1908), « Parlons bien », *La Presse*, Montréal, 14 mars 1908, p. 16.

- Laurence, Jean-Marie (1932), « Bribes de grammaire », *Le Devoir*, Montréal, 19 novembre 1932, p. 1.
- Laurence, Jean-Marie (1940), « Bribes de grammaire », *Le Devoir*, Montréal, 14 décembre 1940, p. 1.
- Ledoux, Paul (1951), « La défense de notre langue », *Le Droit*, Ottawa, 27 septembre 1951, p. 3.
- Montal, Lionel [pseud. de Lionel Groulx] (1906), « Le parler canadien », *L'Album universel*, Montréal, 12 mai 1906, p. 44.
- Pellerin, Jean (1952), « La défense de notre langue », *Le Droit*, Ottawa, 25 septembre 1952, p. 3.
- Roullaud, Henri (1908), « Leçons pratiques de français. Rectification du vocabulaire », *La Presse*, Montréal, 22 février 1908, p. 14.
- Troestler, Hubert (1995), « Le français quotidien », *Le Quotidien*, Chicoutimi, 10 avril 1995, p. 14.
- Verreault, Claude, Louis Mercier et Wim Remysen (1998-2011), *Corpus ChroQué : chroniques québécoises de langage*, disponible sur [www.fdlq.usherbrooke.ca](http://www.fdlq.usherbrooke.ca). [Page consultée le 2 juillet 2024.]

### **Sources citées**

- Auroux, Sylvain (1998), *La raison, le langage et les normes*, Paris, PUF.
- Bauman, Zygmunt (1991), *Modernity and ambivalence*, Cambridge, Polity Press.
- Becke, Jochen, Nicolas Jaspert et Joachim Kurz (2023), « Ambivalent Enmity: Making the Case for a Transcultural Turn in Enmity Studies », *The Journal of Transcultural Studies*, 14 (1-2), p. 1-26. <https://doi.org/10.17885/heiup.jts.2023.1-2.24987>
- Berrendonner, Alain (1982), *L'éternel grammairien. Étude du discours normatif*, Berne/Francfort-sur-le-Main, Lang.
- Caron, Philippe (2004), « Les remarques de l'Académie française vers 1700. Du style délibératif au discours du magistère », dans Philippe Caron (dir.), *Les remarqueurs. Sur la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Rennes, La Licorne, p. 125-136.
- Caron, Jean-Claude, Larent Lamoine et Natividad Planas (2014), « Introduction », dans Jean-Claude Caron, Larent Lamoine et Natividad Planas (dir.), *Entre traces mémorielles et marques corporelles : Regards sur l'ennemi de l'Antiquité à nos jours*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, p. 9-21.
- Canut, Cécile (2007), « L'épilinguistique en question », dans Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt (dir.), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, Lang, p. 49-72.
- Cellard, Jacques (1983), « Les chroniques de langue », dans Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec, Ministère des Communications, p. 651-666.

Felder, Ekkehard, Horst Schwinn et Katharina Jacob (2017), « Sprachkritik und Sprachnormierung in europäischer Perspektive », dans *HESO*, 1/2017, p. 31-74, DOI: <https://doi.org/10.17885/heiup.heso.2017.1>.

Figge, Udo L. (1976), « Anmerkungen zur Aufgabe der Sprachgeschichte am Beispiel von „ei“ im Französischen », dans *Lendemains*, 1/4, p. 89-99.

Große, Sybille (2017), *Les manuels épistolographiques français entre traditions et normes*, Paris, Champion.

Große, Sybille (2020), « Normative Grammars », dans Franz Lebsanft et Felix Tacke (dir.), *Manual of Standardization in the Romance Languages*. Berlin/Boston, De Gruyter, p. 417-440.

Große, Sybille (2021), « Normes et modèles dans les *Remarques sur les germanismes de Mauvillon* », dans Dorothée Aquino-Weber, Sara Cotelli Kureth et Carine Skupien Dekens (dir.), *La norme du français et sa diffusion dans l'histoire*. Paris, Champion, p. 79-98.

Große, Sybille (sous presse), Sprachnorm und Sprachnormierung im Französischen, Berlin/Boston, De Gruyter & Brill.

Hartung, Wolfdietrich (1977), « Zum Inhalt des Normbegriffs in der Linguistik », dans Wolfdietrich Hartung (dir.), *Normen in der sprachlichen Kommunikation*, Berlin, Akademie-Verlag, p. 9-69.

Koch, Peter (1988), « Norm und Sprache », dans Jörn Albrecht, Jens Lüdtke et Harald Thun (dir.), *Energeia und Ergon. Sprachliche Variation, Sprachgeschichte und Sprachtypologie, Studia in honorem E. Coseriu*, vol. 1., Tübingen, Narr, p. 327-354.

Laks, Bernard (2002), « Description de l'oral et variation : la phonologie et la norme », dans *L'Information Grammaticale*, 94, p. 5-10.

Lebsanft, Franz (2020), « Linguistic Norm in Discourse Linguistics », dans Franz Lebsanft et Felix Tacke (dir.), *Manual of Standardization in the Romance Languages*, Berlin/Boston, De Gruyter, p. 209-228. <https://doi.org/10.1515/9783110458084-008>.

Neusius, Vera (2021), *Sprachpflegediskurse in Deutschland und Frankreich. Öffentlichkeit Geschichte – Ideologie*, Berlin/Boston, De Gruyter. <https://doi.org/10.1515/9783110723915>.

Osthus, Dietmar (2006), « Laienlinguistik und Sprachchroniken: Französisch und Okzitanisch. Linguistique populaire et chroniques de langage : français et Occitan », dans Gerhard Ernst (dir.), *Romanische Sprachgeschichte: ein internationales Handbuch zur Geschichte der romanischen Sprachen. Histoire linguistique de la Romania : Manuel international d'histoire linguistique de la Romania*, vol. 2, Berlin et al., De Gruyter, p. 1533-1546. <https://doi.org/10.1515/9783110171501.2.11.1533>.

Paveau, Marie-Anne (2018), « La linguistique hors d'elle-même. Vers une post-linguistique », dans *Les carnets du Cediscor*, 14, p. 104-110.

Paveau, Marie-Anne et Laurence Rosier (2008), *La langue française: passions et polémiques*, Paris, Vuibert.

Remysen, Wim (2009), *Description et évaluation de l'usage canadien dans les chroniques de langage: contribution à l'étude de l'imaginaire linguistique des chroniqueurs canadiens-français*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval.

Schwarze, Christoph (1977), *Sprachschwierigkeiten, Sprachpflege, Sprachbewusstsein. Das Phänomen der „chroniques de langage“*, Konstanz, Universitätsverlag.

Schwarz-Friesel, Monika et Jehuda Reinhartz (2013), *Die Sprache der Judenfeindschaft im 21. Jahrhundert*, Berlin/Boston, De Gruyter. <https://doi.org/10.1515/9783110277722>.

Seguin, Jean-Pierre (1972), *La langue française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bordas.

Seguin, Jean-Pierre (2004), « Le sens de la relativité diachronique et ses limites chez l'Abbé d'Olivet », dans Philippe Caron (dir.), *Les remarqueurs. Sur la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Rennes, La Licorne, p. 137-148.

Seiler, Falk (2012), *Normen im Sprachbewußtsein. Eine soziolinguistische Studie zur Sprachreflexion auf Martinique*, Wien, Praesens.

Siouffi, Gilles (2011), « Les variantes ont-elles une normativité ? », dans Olivier Bertrand et Isabelle Schaeffer (dir.), *Variété, variations et formes de français*, Paris, Presses de l'École Polytechnique, p. 13-31.

Tardivel, Julius Paul (1880), *L'anglicisme, voilà l'ennemi*, Québec, Canadien.

Thurot, Charles (1881), *De la prononciation française, depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, d'après le témoignage des grammairiens*, Tome premier, Paris, Imprimerie Nationale.

Studdler, Rebekka (2019), « Ambivalente Spracheinstellungen und was dahintersteckt: Mentale Modelle im diglossischen und plurizentrischen Kontext der Deutschschweiz », dans Lars Bülow, Ann Kathrin Fischer et Kristina Herbert (dir.), *Dimensions of Linguistic Space: Variation – Multilingualism – Conceptualisations*, Berlin et al., Peter Lang, p. 407-427.

Trésor de la langue française, <http://www.atilf.fr/tlfii>. [Page consultée le 3 août 2025.]

Vicari, Stefano (2016), *Pour une approche de la linguistique populaire en France. Attitudes, prédiscours, questions de confiance*, Ariccia, Aracne.